

**FR**

***Comité économique et social européen***

Bruxelles, le 2 mars 2016

|  |
| --- |
| **SESSION PLÉNIÈRE  DES 17 ET 18 FÉVRIER 2016  SYNTHÈSE DES AVIS ADOPTÉS** |
| **Le présent document est accessible dans les langues officielles sur le site internet du Comité à l’adresse suivante:**[**http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.documents#/boxTab1-2**](http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.documents#/boxTab1-2)**Les avis mentionnés peuvent être consultés en ligne à partir du moteur de recherche du Comité:**[**http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.opinions-search**](http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.opinions-search) |

**Sommaire:**

[1. **GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE/INSTRUMENTS FINANCIERS / FISCALITÉ** 3](#_Toc444697004)

[2. **AFFAIRES SOCIALES** 7](#_Toc444697021)

[3. **ÉNERGIE** 8](#_Toc444697022)

[4. **RELATIONS EXTÉRIEURES** 9](#_Toc444697023)

La session plénière des 17 et 18 février 2016 a été marquée par la présence de Eva PAUNOVA, membre du Parlement européen, vice-présidente du Mouvement européen, Markus BEYRER, directeur général de BusinessEurope, Luca VISENTINI, secrétaire général de la CES, Conny REUTER, coprésident du Groupe de liaison avec les organisations et réseaux européens de la société civile, Allan PÄLL, secrétaire général du Forum européen de la jeunesse, Maria João RODRIGUES, membre du Parlement européen, vice-présidente chargée des politiques économiques et sociales du groupe S&D, Jetta KLIJNSMA, secrétaire d'État, ministère néerlandais de l'emploi et des affaires sociales, et Corinne LEPAGE, ancienne ministre française de l'environnement.

Les avis adoptés en session sont les suivants:

1. **GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE/INSTRUMENTS FINANCIERS / FISCALITÉ**
2. ***Plan d'action pour l'union des marchés des capitaux***

**Rapporteur:** Daniel MAREELS (Employeurs – BE)

**Références:** COM(2015) 468 final – EESC-2015-05437-00-01-AC

**Points clés:**

Le Comité souscrit aux objectifs du plan d’action, à savoir mobiliser les capitaux en Europe et les canaliser vers l'ensemble des entreprises, des infrastructures et des projets durables à long terme.

Le financement bancaire continuera de jouer un rôle substantiel pour financer l’économie. Pour le Comité, il convient d’analyser de manière plus approfondie certains nouveaux marchés, notamment celui des crédits non productifs.

Le Comité se pose toutefois de sérieuses questions quant à la pertinence et l’efficacité de l’union des marchés des capitaux pour les PME. Il faut qu’elles aient la possibilité d’opter pour les canaux de financement qui leur conviennent le mieux.

À l’avenir, la règlementation financière devra mieux tenir compte de telles spécificités nationales bien établies, afin de ne pas compromettre l’octroi de crédit aux PME à l’échelon régional.

Par ailleurs, il serait possible de renforcer encore le rôle de la BEI dans le domaine des instruments, notamment les systèmes de garanties. Les propositions de titrisation «simple, transparente et standardisée» (STS) constituent également un pas dans la bonne direction.

Il importe de remédier au déficit d’information qui prévaut aujourd’hui et de rendre le dispositif général plus convivial pour les PME.

L’union des marchés des capitaux doit être le fer de lance de la stabilité économique et financière dans l’Union européenne. Un cadre réglementaire adapté implique d'accroître la convergence et la coopération en matière de surveillance microprudentielle et macroprudentielle, tant au niveau de l’UE que sur le plan national.

***Contact:*** *Siegfried Jantscher*

*(Tél. +32 2 546 8287 – courriel:* *siegfried.jantscher@eesc.europa.eu**)*

1. ***L'avenir du programme urbain de l'UE (avis exploratoire à la demande de la future présidence néerlandaise)***

**Rapporteur:** Roman HAKEN (Activités diverses – CZ)

**Référence:** EESC-2015-05281-00-00-AC-TRA

**Points clés:**

Le CESE accueille favorablement le programme urbain de l'UE, initiative de la présidence néerlandaise qui influera directement sur la vie quotidienne des 80 % des citoyens de l'Union qui vivront dans des villes et des agglomérations urbaines en 2050.

Le CESE souligne:

* qu'il importe de veiller à ce que, dans le cadre des débats sur ce programme, ainsi que dans sa mise en œuvre, les organisations de la société civile soient des partenaires traités sur un pied d'égalité;
* que des stratégies locales élaborées par des partenariats locaux, avec une connaissance de la situation locale, constituent la meilleure manière d'intégrer et de mettre en œuvre efficacement les recommandations de l'UE;
* que les villes ont besoin d'un mécanisme pour dynamiser les citoyens. Seule une communauté sûre d'elle-même et forte sera en mesure de relever les défis qui se présentent. Aussi le CESE propose-t-il de prévoir d'intégrer au programme urbain le nouveau thème de la participation des communautés urbaines et des citoyens;
* qu'il est essentiel d'associer sur un pied d'égalité l'ensemble des régions de l'UE (tout particulièrement en Europe du sud et de l'est);
* que le programme urbain de l'UE doit appréhender les relations entre les villes et agglomérations et les zones périurbaines contiguës ou environnantes, qui contribuent à la qualité de la vie urbaine;
* qu'il ne devra pas contrecarrer ou limiter le développement des zones rurales;
* qu'il est nécessaire de veiller à ce que des mesures visant à améliorer la situation dans un domaine n'aient pas d'effet négatif sur un autre;
* qu'il convient aussi de prendre en compte des domaines politiques qui ne relèvent pas de la compétence de l'UE, comme les affaires sociales.

***Contact***: *Helena Polomik*

*(Tél.: 00 32 2 546 9063 – courriel:* *helena.polomik@eesc.europa.eu**)*

1. ***TVA/Taux normal minimal — Extension***

**Rapporteur général:** Daniel MAREELS (Employeurs – BE)

**Références:** COM(2015) 646 final – EESC-2016-00717-00-00-AC

**Points clés:**

Le Comité:

* appuie la proposition de directive étendant à 15 % le taux normal minimal en ce qui concerne la TVA. Il est en effet souhaitable dans l'intérêt du bon fonctionnement du marché intérieur d'établir un tel taux minimal;
* estime que des efforts supplémentaires doivent être consentis pour abandonner progressivement le système transitoire actuel en matière de TVA, qui est en place depuis plus de 20 ans, au profit d'un régime de TVA définitif, adapté au marché intérieur européen;
* réaffirme la nécessité d'instaurer un régime de taxation indirecte harmonisé, simple, qui entraîne un allégement des charges administratives et apporte des avantages manifestes aux entreprises et aux citoyens, qui garantisse une taxation équitable et des recettes sûres pour les finances publiques, qui diminue les risques de fraude fiscale, et qui contribue à l'achèvement et au développement du marché intérieur;
* accueille favorablement la décision de la Commission de publier, en mars 2016, un plan d'action sur l'avenir de la TVA. De l'avis du Comité, il est important de soutenir, par tous les moyens possibles, la reprise et la croissance économiques durables absolument nécessaires, et un régime TVA adapté compte parmi ces moyens.

***Contact:*** *Gerald Klec*

*(Tél: 00 32 2 546 9909 - courriel:* *gerald.klec@eesc.europa.eu**)*

1. ***Examen annuel de la croissance 2016***

**Rapporteur général:** Juan MENDOZA CASTRO (Travailleurs – ES)

**Références:**  COM(2015) 690 final – COM(2015) 700 final

EESC-2015-06764-00-00-AC

**Points clés:**

L'examen annuel de la croissance (EAC) 2016 comporte davantage d'analyses et d'objectifs à caractère social. Toutefois, pour être efficace, cette nouvelle approche ne devrait pas se baser sur la réitération des recommandations politiques des années antérieures. Le CESE demande la pleine participation des partenaires sociaux et des autres organisations représentatives de la société civile dans les politiques sociales et les programmes nationaux de réforme, par exemple par l'intermédiaire des conseils économiques et sociaux ou institutions similaires.

Le CESE exprime son inquiétude face au taux de chômage élevé, en particulier dans certains États membres. Dans l'UE, 22,5 millions de personnes sont sans emploi (17,2 millions dans la zone euro) et l'on ne prévoit pas d'amélioration significative dans ce domaine au cours des deux prochaines années. Le grand nombre de personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion recensées en 2014 (24,4 %, soit 122 millions de personnes dans l'UE-28) et l'évolution de ces chiffres au cours des dernières années suscitent beaucoup d'interrogations sur la réalisation d'un des objectifs fondamentaux de la stratégie Europe 2020.

Le CESE recommande que l'EAC 2016 mette l'accent sur le renforcement de la gouvernance afin d'exécuter de manière efficace les grandes politiques européennes d'intégration des marchés et de modernisation de l'économie. Le Comité se félicite de la décision de renforcer le suivi des objectifs de la stratégie Europe 2020 et de la division du semestre en une phase européenne et une phase nationale, en ce qu'elle permettra de mieux délimiter les responsabilités dans la réalisation des objectifs fixés. Le semestre européen devrait prendre en compte la réalisation des 17 objectifs de développement durable (ODD) du programme de développement durable des Nations unies à l'horizon 2030.

Face à l'afflux massif de réfugiés et de demandeurs d'asile, le CESE propose des mesures basées sur l'action commune et solidaire, le respect des valeurs et des lois internationales, l'égalité de traitement et la primauté de la vie sur toute approche principalement axée sur des politiques de «sécurité». Par ailleurs, il souligne que l'accord de Schengen est un pilier fondamental de l'architecture de l'UE.

***Contact:*** *Jüri Soosaar*

*(Tel.: 00 32 2 546 96 28 – email:* *juri.soosaar@eesc.europa.eu*)

1. **AFFAIRES SOCIALES**
2. ***Lutte contre la pauvreté (avis exploratoire à la demande de la présidence néerlandaise)***

**Rapporteur:** Seamus BOLAND (Activités diverses – IE)

**Corapporteure:** Marjolijn BULK (Travailleurs – NL)

**Référence:**  EESC-2015-06663-00-00-AC (FR)

**Points clés:**

Le CESE:

* soutient l'intention de la présidence néerlandaise du Conseil de lutter contre la pauvreté en adoptant des approches intégrées et en coopération avec les parties prenantes publiques et privées, mais estime que ces acteurs devraient être soutenus par les stratégies européennes et nationales;
* invite instamment le Conseil européen à réaffirmer les engagements pris dans le cadre de la stratégie Europe 2020 et à tenir compte des objectifs de développement durable;
* préconise que le Semestre européen se concentre sur l'objectif de réduction de la pauvreté de la stratégie Europe 2020;
* demande d'abandonner l'orientation générale actuelle des politiques économiques au sein de l'UE, qui reste largement axée sur l'austérité;
* invite instamment les États membres à mettre en place leurs propres stratégies nationales de lutte contre la pauvreté;
* invite la Commission à poursuivre un vaste et ambitieux programme en matière d'investissements sociaux dans le cadre du Semestre européen, et demande aux États membres de mettre en œuvre le paquet d'investissement social;
* demande à la Commission de proposer de nouvelles lignes directrices pour la consultation des parties prenantes dans le domaine social, afin de leur permettre d'apporter leur contribution à tous les stades de la procédure: conception, mise en œuvre et évaluation;
* demande à la Commission de consulter les États membres et les parties prenantes afin de déterminer si la décision d'affecter 20 % du Fonds social européen (FSE) à la lutte contre la pauvreté est mise en œuvre;
* encourage la Commission à intégrer au futur «pilier européen de droits sociaux» des principes en faveur de normes et de systèmes plus efficaces et fiables, et de faire de la lutte contre la pauvreté une des composantes majeures de ce pilier.

***Contact****:* *Judite Berkemeier*

 *(Tél.: 00 32 2 546 98 97 – courriel:* *mariajudite.berkemeier@eesc.europa.eu*)

1. **ÉNERGIE**
2. ***Plan SET intégré***

**Rapporteur:**  MihaiMANOLIU (Employeurs – RO)

**Références:** C(2015) 6317 final EESC-2015-05124-00-00-AC

**Points clés:**

Le CESE renouvelle son engagement ferme en faveur d'une union de l'énergie et d'un dialogue européen sur l'énergie. Il soutient l'application la plus efficace possible du plan SET, un résultat qui peut être obtenu grâce à une approche commune et cohérente, impliquant la coopération entre les parties prenantes de la politique énergétique et entre les États, un marché intérieur de l'énergie efficace, ainsi que la consolidation et une meilleure coordination des programmes de recherche et d’innovation dans le domaine de l’énergie. La valeur ajoutée du plan SET découlera d'une meilleure coordination et d'une nouvelle gouvernance du système énergétique européen. L’enjeu principal réside dans le développement technique et scientifique des technologies et de l’innovation, ainsi que dans la promotion des facteurs propices aux idées et aux concepts nouveaux. Les recommandations et observations principales sont notamment les suivantes:

* accélérer la transformation du système énergétique européen afin de lutter contre le changement climatique, d'augmenter la compétitivité et de garantir la sécurité de l'approvisionnement;
* accompagner la recherche et l'innovation dans le domaine de l'énergie d’un mandat négocié avec les parties prenantes et d'une feuille de route intégrée, qui se double d’un plan d’action en faveur des investissements qui fasse appel à des ressources européennes, nationales, régionales et privées;
* poursuivre l'intégration du marché intérieur de l'énergie en élaborant une approche européenne de l'approvisionnement énergétique et en instaurant une véritable solidarité; une étape intermédiaire consiste à faire émerger le niveau régional;
* tenir compte des coûts et de la maturité des technologies à faibles émissions de carbone avant de les imposer sur le marché;
* prendre des mesures pour intégrer les différents modes de production d'énergie sur les marchés énergétiques, notamment en ce qui concerne le raccordement aux réseaux, leur équilibrage ainsi que leur charge;
* déployer des technologies énergétiques durables et respectueuses de l’environnement;
* une nouvelle gouvernance énergétique, fondée sur les plans nationaux, peut assurer la cohérence du marché de l’énergie, le dialogue européen constituant à cet égard une condition sine qua non;
* fonder la nouvelle politique énergétique sur le développement de secteurs clés et sur la formation du personnel appelé à exploiter les nouvelles technologies;
* si les nouvelles technologies énergétiques entraînent une hausse des prix finaux de l'énergie, et si cette hausse est imputable aux actions politiques, il est légitime d'aspirer à la correction de ce problème;
* combattre la pauvreté énergétique par des mesures de politique sociale, l'éducation et la formation;
* les technologies de production d'électricité à partir de sources renouvelables offrent un vaste potentiel; d'autres technologies à faibles émissions de carbone devraient également être envisagées;
* intensifier les investissements et la R&D dans le domaine du stockage; améliorer les synergies en la matière;
* encourager le stockage du gaz, de sorte que les États membres disposent de réserves communes;
* exploiter le potentiel considérable que recèle l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et des transports.

***Contact****:* *Andrei Popescu*

*(Tél. 00 32 2 546 9186 – courriel:* *andrei.popescu@eesc.europa.eu*)

1. **RELATIONS EXTÉRIEURES**
* ***La stratégie d'élargissement de l'UE***

**Rapporteur:** Ionuţ SIBIAN (Activités diverses – RO)

**Références:** COM(2015) 611 final – EESC-2016-00255-00-00-AC

**Points clés:**

Le CESE approuve l'insistance toute particulière que la Commission place sur les fondamentaux dans le processus d'adhésion, les pays candidats devant donner la priorité aux réformes concernant l'état de droit, les droits fondamentaux, le fonctionnement des institutions démocratiques (dont la réforme du système électoral et de l'administration publique), le développement économique et le renforcement de la compétitivité. Il convient d'accorder une attention particulière, lors du suivi des progrès réalisés, aux alertes lancées par la société civile concernant les actions et les évolutions politiques qui ont une incidence néfaste sur l'état de droit et les normes démocratiques.

Le CESE encourage vivement la Commission à maintenir la qualité de la démocratie participative parmi les grands critères politiques à évaluer. Il conviendrait par ailleurs de déployer des efforts résolus pour assurer une action systémique destinée à construire des institutions efficaces et pleinement opérationnelles, ménageant une place à une participation significative d'organisations de la société civile (OSC). Cette démarche contribuera à lutter contre le risque d'accaparement de l'État par des intérêts politiques, à sensibiliser davantage à l'obligation de rendre des comptes qui s'impose à tous les intervenants et à garantir que tous les processus de réforme et de négociation soient inclusifs et transparents.

Les échelles d'évaluation harmonisées qui sont utilisées pour faire rapport et l'accent mis tout à la fois sur le stade atteint par chacun des pays concernés et les progrès qu'ils ont réalisés améliorent la transparence, ouvrent la possibilité de se concentrer de manière ciblée sur des domaines d'intervention prioritaires et devraient être profitables pour élever le degré de sensibilisation au processus d'adhésion. Elles ouvrent également la voie à un engagement accru auprès de chaque pays, étant donné que l'éventail des thèmes examinés s'est désormais élargi.

Le CESE se félicite que la Commission affirme clairement qu'une société civile ayant voix au chapitre constitue un rouage essentiel de tout système démocratique et prend acte de l'appui politique qu'elle apporte pour créer un environnement qui, dans une mesure bien plus importante qu'aujourd'hui, soutienne ladite société civile et en favorise l'essor, sous la forme notamment d'un processus authentique assurant qu'elle soit consultée lors de l'élaboration des politiques. Il s'agit là d'un paramètre essentiel dans le bon respect des critères politiques et il pourrait également constituer un point de référence pour les négociations d'adhésion.

Le CESE réclame un renforcement du rôle que jouent les comités consultatifs mixtes (CCM) de la société civile, qui devraient s'efforcer de remplir les «cases vides», non couvertes par d'autres instances dans le processus de négociation, et se concentrer sur un nombre limité de domaines. Sur ce point, le CESE demande aux CCM d'améliorer leurs échanges d'informations avec la Commission, le Conseil et le Parlement européen.

***Contact:*** *David Hoić*

*(Tél. 00 32 2 546 9069 – courriel:* *david.hoic@eesc.europa.eu*)

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_